

Code Unité	PV	Année	N° pièce	Feuillet
03632	00488	2008	01	1/2

Nmr dossier justice

Analyse et références

Objet Renseignement judiciaire: Phénomènes paranormaux

Références

Le mercredi 12 mars 2008 à 09 heures 00 minute

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de : Lieutenant

Vu les articles 20, 21-1 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Le 12 mars 2008 à 09 heures 00, nous procédons à l'audition de la personne mentionnée ci dessous

IDENTITÉ

Nom	Prénom	Epouse		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		21/03/1967		
Adresse	Validité état-civil			
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Ouvrier	

DÉCLARATION

--- Je me présente ce jour, le 12 mars 2008 pour vous informer que j'ai été témoin à trois reprises de phénomènes paranormaux sur la commune de BOGNY SUR MEUSE. J'habite au rue de la queue des prés à BOGNY SUR MEUSE depuis environ deux ans. A trois reprises en deux ans, j'ai vu des formes ressemblants à des boules de feu descendre de la colline qui se situe juste en face de chez moi. J'ai vu ces «boules de feu» descendre la colline deux fois l'année dernière et une fois il y a quinze jours. Suite à cela, j'en ai parlé à un ami, monsieur

Cette personne effectue des recherches sur les phénomènes paranormaux.

Il m'a dit de vous dire de prévenir le GEIPAN-CNES, M Jacques PATENET au 05.61.28.33.92. ---

--- Concernant ces « boules feu » elles sont rondes, elles ressemblent à des phares d'un diamètre de 30cm, elles sont de couleur blanche. On a l'impression que ces boules descendent le long de la colline jusqu'au bas du ruisseau et ensuite plus rien. Il y a six ou sept boules se suivant qui descendent de la colline. Elles se suivent comme si c'était des motos qui descendaient de la colline. Cependant, je n'entends pas de bruits de moteur. Il me semble que le phénomène d'il y a quinze jours a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 février 2008 vers 22 heures -23 heures. Les phénomènes de l'année dernière devaient avoir lieu dans la même tranche horaire cependant je ne peux plus vous donner les dates. ---

--- La colline sur laquelle je vois les boules de feu se situe juste en face de mon domicile à environ 300 mètres. Les fenêtres de mon salon donne sur cette colline. J'ai remarqué ces phénomènes lorsque je regardait la télévision. Ces phénomènes se situent avant la ligne à haute tension, à proximité du cours d'eau. ---


--- Je n'ai rien à ajouter. ---

le 12 mars 2008 à 09 heures 25, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

(DESTINATAIRES)

[1] - M. le Préfet des Ardennes à CHARLEVILLE
MEZIERES
[1] - M le Général commandant la région aérienne de
METZ
 - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à
PARIS
[1] - Archives Brigade


Signature(s)

Le

ENQUETE

Nous nous rendons sur les lieux en compagnie de monsieur [redacted] Il nous désigne une zone boisée dans laquelle se trouve des pierres de couleur blanche. Un chemin forestier est présent sur les hauteurs. Cependant d'après monsieur [redacted], ces boules de feu descendaient en direction de son domicile. Aucun chemin praticable ne prend cet axe. Des lignes hautes tensions sont présentes à proximité ainsi qu'un cours d'eau. Nous effectuons une reconnaissance sur le chemin empruntait par les « boules de feu ». Aucune trace d'incendie n'est présente.

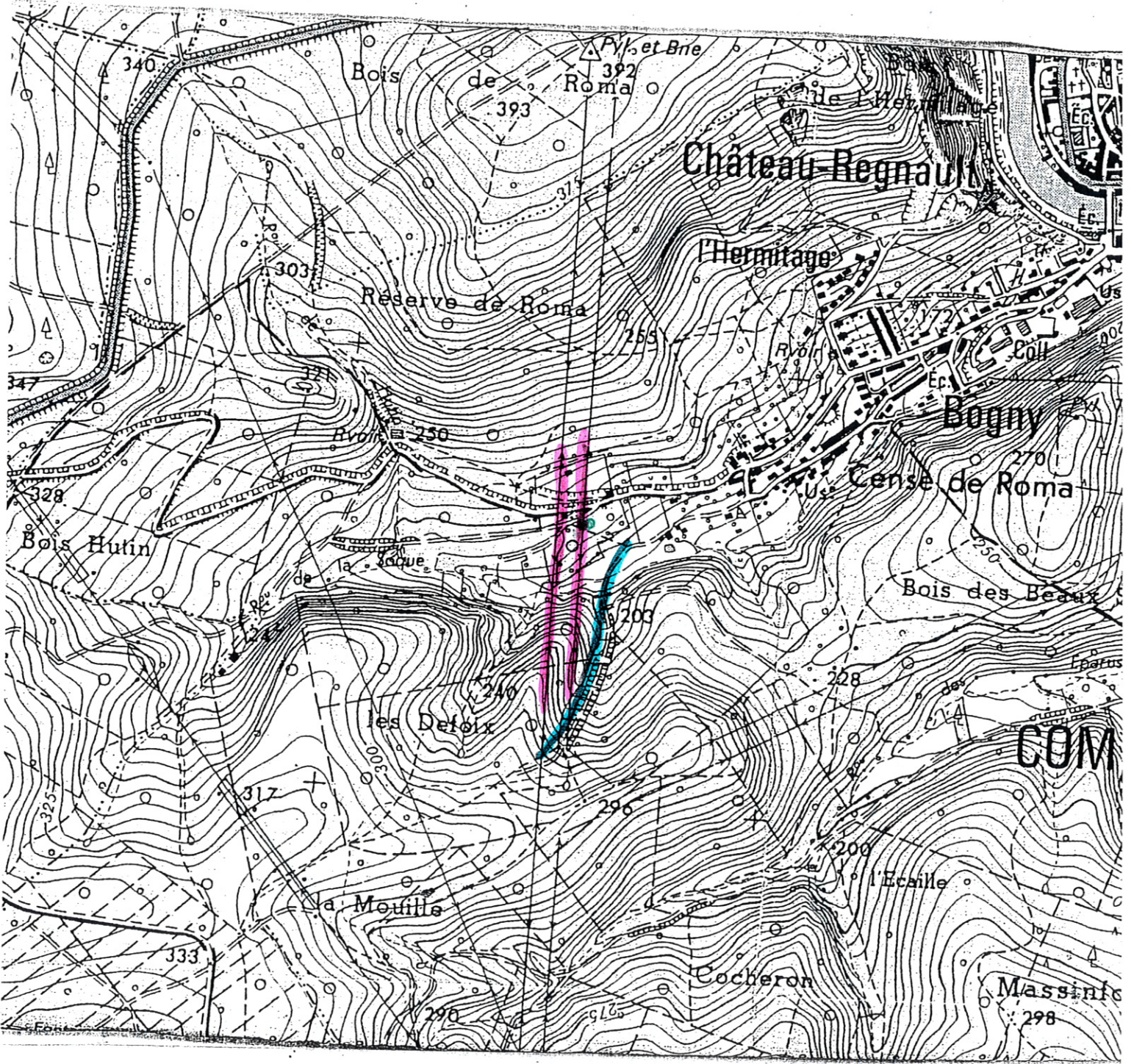
Un plan des lieu est annexé à la procédure.

CLOTURE

Ce phénomène ne semble pas être dû à un acte de l'Homme. Il se pourrait que ces « boules de feu » soit liées à un fait climatique.

, le 28 août 2008

L'agent de police judiciaire



- ligne haute tension
- cours d'eau
- point de départ des boules de feu